



## 1. GENERALITES

- 1.1 L'utilisation des installations du TCA (Tennis Club d'Aubonne) est réservée exclusivement aux membres et à leurs invités. Dans les installations sont compris les terrains et la terrasse autour du club house, les vestiaires, les terrains de tennis, le terrain de mini-tennis, le mur de tennis, la table de ping-pong, etc. L'utilisation des installations doit se faire dans le fair-play et le respect de chacun.
- 1.2 Les joueurs sont instamment priés de contribuer au maintien de l'ordre et de la propreté dans les vestiaires et autres installations du TCA.
- 1.3 Dès qu'il a payé sa cotisation annuelle, chaque membre a accès à la réservation des terrains par internet.
- 1.4 Enfants : les parents ou adultes accompagnants sont responsables du comportement de leurs enfants et du respect du présent règlement par ceux-ci.
- 1.5 Objets oubliés et objets de valeurs : ils sont à récupérer dans le carton qui se trouve dans le vestiaire homme. Ni le TCA, ni le Comité ne sont responsables des objets perdus, volés ou oubliés.

## 2. UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS

- 2.1 Seuls les joueurs sont autorisés à pénétrer sur les terrains de tennis (short/jupe, T-shirt/polo, training). Il est interdit de jouer torse nu. Il est également interdit d'être torse nu dans l'enceinte du TCA.
- 2.2 Il est interdit de pénétrer sur un terrain avec des chaussures autres que des baskets de tennis avec des semelles avec un profil adapté à la terre battue. Les chaussures de running ou autre avec un profil en relief sont interdites.
- 2.3 Les parents, amis, enfants et autres accompagnants sont priés d'attendre à l'extérieur des terrains. Les chiens ne sont pas admis sur les terrains.
- 2.4 La durée de chaque partie est de 1 heure, d'un maximum de deux heures pour les doubles.
- 2.5 Les réservations doivent respecter la séquence naturelle des parties et ne pas laisser un battement entre la fin d'une partie et le début de la suivante.
- 2.6 Après 22 heures, il n'est plus permis de jouer, les projecteurs doivent être éteints.
- 2.7 Après chaque partie, les joueurs sont tenus de :
  - **passer la traîne** (balayer le terrain) après chaque entraînement sur la totalité du terrain (pas uniquement sur la surface de jeu, le sable est répandu sur tout le terrain) si des trous ont été faits, bien les reboucher,
  - **d'arroser le terrain systématiquement** par temps sec, de préférence avec les jets à disposition sur chaque terrain, le 4 y compris - merci de bien fermer l'arrivée d'eau et de vider le contenu de tuyau,
  - **fermer la porte des terrains** s'il n'y a plus de joueurs, contrôler les autres portes et si nécessaire les fermer,
  - **éteindre les projecteurs,**
  - **fermer le clubhouse**, s'il n'y a plus de membres présents.
- 2.8 En sortant des terrains, on nettoiera ses chaussures de tennis sur les tapis prévus à cet effet.

## 3. PRATICABILITE DES TERRAINS DE TENNIS

- 3.1 Lors d'intempéries, l'utilisation des terrains est interdite, sauf sur le terrain 4.
- 3.2 **En cas de doute** par temps humide ou après intempérie : si par pression du pouce à différents endroits du terrain, on s'enfonce de quelques millimètres, on ne joue pas. En cas de doute, contacter Alberto de Sousa, responsable des terrains, au 078 330 9626 ou Johann Frain, responsable des infrastructures pour le comité, au 079 679 36 04.
- 3.3 Le Comité compte sur l'autogestion responsable des membres afin de préserver la qualité des terrains.

## 4. RESERVATION DES TERRAINS DE TENNIS ET MINI-TENNIS

- 4.1 L'inscription sur le site de réservation est obligatoire.
- 4.2 La réservation d'un terrain se fait sur Plugin (<http://tcaubonne.plugin.ch/reserver.php>) en indiquant les noms des joueur(s) concerné(s)/ou du/des invité(s). Un minimum de deux noms doit figurer simultanément pour une réservation.
- 4.3 Chaque membre a droit à un invité gratuit par saison, sauf indication contraire du Comité. Les autres invitations sont facturées en fin de saison. Le prix est de Fr. 10.- par invitation. L'invitation se fait lors de la réservation en choisissant comme partenaire « Non membre Invité »

- 4.4 Les terrains ne peuvent pas être loués par des non-membres.
- 4.5 Un terrain doit être réservé au minimum 1 heure à l'avance afin d'éviter les confusions.
- 4.6 Tous les membres ont la possibilité de réserver deux heures par semaine dans Plugin, maximum une réservation par jour.
- 4.7 En cas d'annulation d'une réservation, chaque membre est prié d'annuler au plus vite sa réservation via le système de réservation afin de libérer la place pour les autres membres.
- 4.8 Si les joueurs inscrits sur un terrain ne se présentent pas sur le terrain à l'heure prévue, d'autres joueurs peuvent utiliser le terrain 10 minutes plus tard.

## 5. MINI-TENNIS

Avant de jouer, il convient de débarrasser le terrain des branches ou feuilles avec le balai, ne pas y amener de boisson ou nourriture, et de ne jouer qu'avec des chaussures non-marquantes.

## 6. TERRAINS RESERVES POUR CAS SPECIAUX

Le Comité et la Commission Junior peuvent réserver à l'avance les terrains pour des manifestations spéciales telles que tournois, interclubs, entraînements, cours de tennis et manifestations diverses.

## 7. COURS DE TENNIS

- 7.1 Les paniers de balles ne sont autorisés sur les terrains que pour les cours privés ou les entraînements donnés par les professeurs titulaires du TCA.
- 7.2 Professeurs titulaires :

Marius Prenveille:	076 603 70 82	<a href="mailto:ecoledetennis@tc-aubonne.ch">ecoledetennis@tc-aubonne.ch</a>
Jeremy Filet:	076 287 72 23	<a href="mailto:filejeremy23@gmail.com">filejeremy23@gmail.com</a>
Salvatore Manduca :	079 339 77 41	<a href="mailto:salvatoremanduca@gmail.com">salvatoremanduca@gmail.com</a>
- 7.3 Ces derniers ont un statut d'indépendant qui leur permet de donner des cours privés sur les infrastructures du TCA. Les membres sont priés de prendre contact directement avec eux pour des leçons privées. Il n'est pas nécessaire d'être membre du club pour bénéficier de leur enseignement. En revanche, les non-membres doivent s'acquitter de la location du terrain (10 CHF / heure) auprès du professeur de tennis, qui sera lui-même facturé pour cette utilisation en faisant une réservation avec un « Non Membre Invité ».
- 7.4 Seuls les professeurs titulaires peuvent donner des cours sur les terrains du TCA.

## 8. CLUB HOUSE

- 8.1 Le club house, la terrasse et les vestiaires sont à la disposition exclusive des membres.
- 8.2 Les joueurs sont priés de maintenir le club house et la terrasse en bon ordre (ranger les tables, mettre à la poubelle les détritiques, ranger la vaisselle dans la machine à laver ou la nettoyer, nettoyer le grill, etc.). Les joueurs sont priés de ne rien laisser au réfrigérateur à leur départ, et de payer tous leurs consommations, soit via la caissette en face de l'entrée du club house, soit via TWINT (autocollants à disposition sur le frigo). Une benne pour le verre vide se trouve à l'extérieur du 4.
- 8.3 Les joueurs qui quittent le club house en dernier sont priés de s'assurer de la fermeture des portes et fenêtres ainsi que d'éteindre les lumières, cas échéant.
- 8.4 Après une rencontre d'Interclub, le capitaine d'équipe s'assure que les vestiaires et les toilettes, la cuisine, le club house et la terrasse soient propres (balayés, nettoyés), laver la vaisselle (ou mettre en route la machine), nettoyer et ranger les tables, nettoyer le grill (informer le Comité s'il n'y a plus de gaz) afin que les membres puissent disposer de locaux en bon état. Le capitaine d'équipe fermera les locaux à son départ.
- 8.5 Des réservations de groupe pour un événement sont possibles, sur demande faite au Comité.

## 9. SANCTIONS

En cas d'infraction au Règlement, le Comité peut prendre des sanctions sur la base des statuts.

## 10. AUTRES

Le Comité se réserve le droit de modifier le présent Règlement en tout temps s'il le juge nécessaire.